

Le blaireau d'Europe

LE BLAIREAU D'EUROPE

Sabiologie



© Bruce Ronchi

Animal nocturne et peu connu du grand public, voir mal-aimé, le blaireau est pourtant un animal très social ! L'espèce a frôlé l'extinction dans les années 80's, victime collatérale du gazagement massivement pour lutter contre la rage vulpine. Suite à l'interdiction de cette pratique dans les années 90's, les études menées en Alsace depuis 2002, montre que la population de blaireaux se stabilise.

Carte d'identité

Nom : Blaireau d'Europe (Meles meles)
 Classe : mammifères
 Ordre : carnivores
 Famille : mustélidés (le plus grand de la famille)
 Taille : de 60 à 90 cm
 Poids : de 10 à 20 kg



© J.-P. Bebez

Le blaireau est essentiellement nocturne, hormis en plein été où il sort avant la tombée du jour pour disposer de suffisamment de temps pour trouver sa nourriture. Cette activité se déroule toute l'année. En effet, l'hiver, ils n'hibernent pas, mais vivent au ralenti. Les blaireaux se réveillent régulièrement pour manger ou se toiletter. Il s'agit de l'hivernation.

Ils peuvent se reproduire toute l'année, mais la blairelle ne met bas qu'au début février de l'année suivante. Il s'agit d'une gestation différée ou autrement dit : ovo-implantation différée. Les femelles donnent généralement naissance à 2 ou 3 petits, qui sont élevés au fond de leur terrier jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 6 semaines. Le succès de la reproduction est toutefois faible (seule une femelle sur 3 met bas et 50% des petits meurent au court de la 1ère année).

Biologie

Son museau est allongé, ce qui est caractéristique d'un animal semi-fouisseur. Sa tête blanche est masquée de deux bandes noires. Son dos, ses flancs et sa croupe sont grisâtres. Sa gorge, sa poitrine et ses pattes sont noires intenses. Son aspect nonchalant et un peu pataud de faux ours, se cache un véritable architecte souterrain, notamment grâce à ses longues griffes non rétractiles et ses pattes courtes mais robustes.

Les blaireaux vivent en clan sur un territoire donné. En Alsace, les clans sont estimés entre 4 et 5 individus, variable localement. Leur vie sociale est très développée. Ils n'interagissent pratiquement que par leur odorat qui est plus de 800 fois supérieur à celui des humains ! Leur vue est, quant à elle, plutôt mauvaise.

Habitat

Les blaireaux sont présents sur l'ensemble du territoire alsacien. Les milieux qu'ils affectionnent le plus allient un bon couvert végétal et des sols meubles et bien drainés.

Ils vivent en terrier au sein de leur territoire. 2 sortes se distinguent : Le terrier principal avec au minimum 5 creusements (nommés gueules) où le clan vit toute l'année. Puis les terriers dits « secondaires » avec seulement 1 ou 2 gueules qui servent de refuge, de lieu de repos où pour la recherche de nourriture.

Le blaireau peut cohabiter avec d'autres mammifères, tels que les lapins ou les renards. Une fois abandonnée, sa galerie peut également servir de gîte au putois, à la salamandre, au chat sauvage...



Alimentation

Le blaireau est omnivore. Son régime alimentaire varie d'une région et d'une saison à l'autre. En Alsace, sa préférence se porte majoritairement sur les lombrics, les limaces, larves de hannetons ainsi que sur les gros insectes, les baies sauvages, les fruits, les céréales et les amphibiens. En hiver, il consomme occasionnellement des charognes et des petits rongeurs.

Indices de présence

1 Empreintes

- environ 5 cm de long
- composées de 5 pelotes digitales avec traces de griffures qui pointent toutes dans la même direction ;
- similaires à celles d'un ours, en miniature.

Coulée

Les blaireaux empruntent toujours le même chemin entre leur terrier principal et les terriers secondaires ou les zones de nourrissage. Ceci crée un petit chemin bien démarqué, nommée « coulée ».

2 Caractéristiques du terrier

- déblai de terre devant la gueule, puis d'herbes ou de feuilles mortes devant la gueule : les blaireaux changent régulièrement la litière des chambres pour contrer les parasites.
- voie d'accès au creusement, autrement appelé « gouttière » en forme de virgule, typique au blaireau, contrairement à celle du renard, qui est droite.

3 Latrines

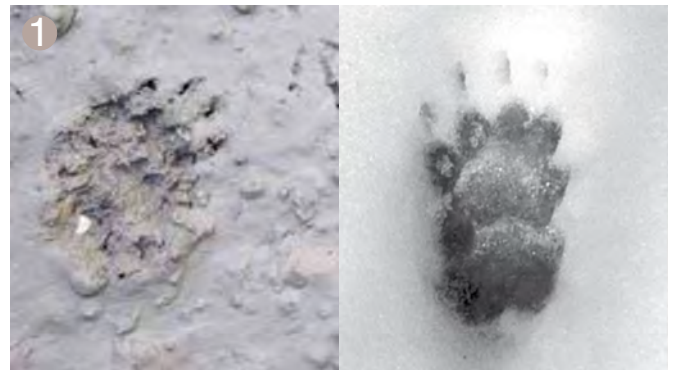
- Dépression dans le sol dans lequel les blaireaux laissent leurs déjections ;
- Aussi appelés : « pots »

Réglementation

En France le blaireau figure sur la liste des espèces de gibier, chassables (généralement de septembre à février). Néanmoins, aucune autre forme de destruction que le tir ou la vénerie sous terre (autrement dit : le déterrage), n'est autorisée.

En revanche, le blaireau n'est pas classé ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts), il n'est donc pas piégeable, sauf dérogations particulières.

Cette réglementation est en vigueur dans toute la France y compris le Haut-Rhin. En revanche, depuis 2004, le blaireau a été retiré de cette liste dans le Bas-Rhin. Il n'y est donc plus chassable et ne peut être détruit sous aucune forme.



Contact

Pôle Médiation Faune Sauvage

GEPMA
8, rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
contact@gepma.org

LPO Alsace
1 rue du Wisch
67560 Rosenwiller
alsace.mediation@lpo.fr

